



Le Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou Charentes

SIRET : 818 733 933 00019

Code APE : 9499Z

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COGEMS-PC

A Niort le 2 octobre 2021

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE à 9h45

Rappel de l'ordre du jour :

- Démission du Bureau
- Quel devenir pour le Collège ?
- Changement des statuts de l'association ? Modification des missions et du mode de fonctionnement ?
- Election de nouveaux membres au CA si l'association perdure

Préambule

Le Président commence la séance par des remerciements au département des Deux-Sèvres pour l'accueil de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président expose ensuite les raisons qui ont amené à la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire, à savoir que le COGEMS a aujourd'hui des relations avec beaucoup d'interlocuteurs (responsables des départements, DMG, CNGE etc), ce qui demande beaucoup de travail, un investissement important et des relations interpersonnelles intenses. Le rythme est donc difficile à suivre, notamment dans le contexte médical actuel. La question de ce qui doit être fait pour l'avenir du COGEMS s'est donc posée avec notamment l'entrée de nouveaux MSU dans le CA qui auraient le temps, la volonté de s'investir.

Démission du bureau

Pour toutes les raisons évoquées en préambule, les membres du bureau présentent leur démission. En conséquence, l'association ne peut plus exister. Les membres présents doivent donc prendre des décisions quant aux missions de l'association et il faudra des membres volontaires pour intégrer le Conseil d'Administration pour que l'association perdure.

Quel devenir pour le Collège ?

Afin de répondre à cette question, le Président invite chaque membre présent à s'exprimer quant à ses attentes du Collège en faisant un tour de table.

Les membres présents soulignent la nécessité d'avoir un collège pour gérer les formations des MSU. Certains se posent la question de limiter l'action du collège à cette fonction. Ainsi, la gestion des lieux de stage des étudiants ne serait plus du ressort du collège.

Des participants insistent sur la nécessité d'une association qui les représente.

Changement des statuts de l'association ? Modification des missions et du mode de fonctionnement ?

Suite au tour de table et des différents échanges, il est décidé de modifier les statuts.

1. Le but de l'association devient donc le suivant :
« L'association a pour but de favoriser l'activité des enseignants en médecine générale (MSU, tuteurs) du Poitou-Charentes. »

Votes :

Abstention ces statuts : 0

Contre ces statuts : 0

Pour ces statuts : unanimité

2. Il est proposé d'alléger les statuts en enlevant les objets.
3. Article 8, premier point, qui en souhaite le retrait ? (Tout adhérent à l'association, nommé par le Conseil National des Universités, ne peut avoir de voix décisionnelle au Conseil d'Administration.)

Votes :

Abstention : 33

Contre : 4

Pour : 46

Il est donc décidé que les MSU nommés puissent siéger au CA.

4. Il est proposé de modifier la phrase concernant la constitution du Conseil d'Administration :
« L'association est dirigée par le Conseil d'Administration qui est composé **d'au moins 4 membres, avec au moins un membre pour chaque département** ~~répartis équitablement entre les quatre départements du Poitou-Charentes : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,~~ élus par l'Assemblée Générale. »

Votes :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

5. Il est proposé de retirer la phrase suivante :
« Le Directeur du Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers, ou son représentant, siège au Conseil d'Administration avec voix consultative. »

Votes :

Abstention pour le retrait de cette phrase : 30

Contre le retrait de cette phrase : 36

Pour le retrait de cette phrase : 17

Il est donc décidé que le directeur du DMG ou son représentant puissent siéger au CA.

6. Il est proposé de modifier la phrase concernant la présidence :
« La présidence est, **de préférence,** tournante entre les quatre départements du Poitou-Charentes. »

Votes :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

7. Il est proposé de modifier l'alinéa concernant les vices-présidents :
Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, si besoin à bulletin secret, un Bureau composé de :

- un(e) président(e), **si besoin** un(e) ou plusieurs vice-présidents(es)
- un(e) secrétaire et si besoin d'un(e) secrétaire adjoint(e)
- un(e) trésorier(e) et si besoin d'un(e) trésorier(e) adjoint(e)

Votes :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

8. Les membres de l'association, y compris les membres du conseil d'administration et du bureau peuvent bénéficier d'une indemnité dans le cadre d'une mission **non-administrative** confiée par le Conseil d'Administration.

Votes :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

Les statuts seront donc modifiés selon les décisions prises.

Election de nouveaux membres au CA si l'association perdure

Il est demandé s'il y a des volontaires pour entrer ou rester dans le Conseil d'Administration.

Plusieurs personnes se portent volontaires :

- GENDREAU Anne (17)
- POPPELIER Andrea (17)
- NAVARETTE-HEINTZ Anne-Laure (79)
- HELIS Vincent (79)
- BUI-BARDET Luc (17)
- TRANCHEE-VERGE Valérie (86)
- BONNET Christophe (17)
- LAIDET Virginie (16)
- BESNIER Marc (86)

Votes :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 13h07.

Signature du Président sortant

Signature de la Secrétaire sortante

Godefroy BAUNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. BAUNE', with a stylized initial 'G' and a horizontal line extending to the right.

Anne-Laure NAVARETTE- HEINTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. NAVARETTE-HEINTZ', with a large, stylized initial 'A' and a horizontal line extending to the right.